



agression morale durant periode probatoire

Par **MUMU31**, le **15/05/2012** à **15:02**

CDI depuis 2006 Téléprospectrice Tps Partiel- Travail/31 - siège ste/74 - Représentante C.E. 12/2011: Suspension d'activité puis Fermeture agence 31/plan social/je suis la seule à être reclassée ds la ste à ma demande au 1 mars Poste P. Tps: Déléguée Ciale (fournir des RDV au responsable) d'une autre agence 31. Après avoir été très ouvert au dialogue et parfois même trop "joueur", depuis 1 mois mon supérieur direct ne m'adresse plus la parole. Je suis seule enfermée dans mon bureau de 9 h à 17 h, je n'ai aucun retour sur mon travail et pire les rendez vous que je fournis ne sont pas honorés. Aujourd'hui mon supérieur a "disjoncté" après un entretien tél. très tourmenté. Il a fait preuve de violence en frappant sur les murs, en claquant les portes puis a été raccompagné chez lui par un collègue.

J'ai fait remarquer à un collègue resté sur place qu'un tel comportement n'est pas normal et qu'il serait bon si il ne le justifiait pas d'en avertir la direction par courrier. Quelques minutes après j'ai reçu un appel téléphonique de mon supérieur : « De quel droit tu te permets de vouloir envoyer une lettre à la direction? tu n'es rien dans l'agence, ton boulot c'est rien du tout et tu fais la grande dame parce que tu es au C.E., tu leur répète tout... d'ailleurs notre directeur de zone pense de même et il n'ose pas te le dire... aujourd'hui tu n'as rien fait et ton arrêt de travail était bidon (je me suis fait une entorse du genou en allant au bureau- accident du travail), de toute façon vu ton surpoids tes genoux étaient habitués à te supporter...tu as senti une tension, tu as demandé un entretien et comme tu n'as pas eu de réponse alors tu t'es fait mettre en arrêt maladie... alors va te plaindre si tu veux....». Je lui ai répondu qu'il parlait sous le coup de la colère et que nous en reparlerions dès qu'il se serait calmé mais il a insisté : « mais si, vas y, fait leur un mail...tu verras bien ils pensent comme moi à la direction générale »...

Blessée par ses propos je me suis effondrée en larme et après avoir synthétisé par mail à mon directeur de zone l'incident et averti de mon départ pour raison psychologique je suis rentrée chez moi. Je crains de retourner au bureau. Je ne sais pas quelle attitude adopter et quoi faire. Voulez vous me conseiller. Merci par avance.

Par **P.M.**, le **15/05/2012** à **15:37**

Bonjour,

Il me paraît difficile simplement sur ces éléments de vous conseiller et sans savoir ce que vous-même envisagez, je vous conseillerais déjà de consulter le médecin traitant et par ailleurs les autres Représentants du Personnel et notamment au CE...

Par **MUMU31**, le **15/05/2012** à **15:57**

Merci